

Chronologie de la crise entre le Centre culturel et la Commune de Braine-l'Alleud

Les prémices

- Mai 2018** Approbation en Conseil Communal du contrat-programme 2020-2024, établi en vertu du décret de la FWB sur les Centres culturels. Ce contrat-programme fixe notamment le financement du Centre culturel de Braine-l'Alleud par la FWB (200.615 € indexé), par la Commune (219.440 €) et par la Province (13.000 €).
- 2018-2019** Contacts entre le Centre culturel et le Bourgmestre à propos du contenu du programme, souhait du Bourgmestre d'y inclure un grand événement populaire en partenariat avec la commune et la vie associative.
- Novembre 2019** Signature du contrat-programme sous conditions de la part de la Commune : révision du personnel mis à disposition, prise en charge par le Centre des frais d'énergie, de télécommunications et des consommables ainsi que des investissements en équipement mobilier de la salle de spectacle. Une compensation partielle est proposée : possibilité de valoriser (louer) salles et matériels.
- En conséquence
- le contenu du contrat-programme est retravaillé en urgence pour tenir compte de la nouvelle donne budgétaire (impact estimé à l'époque : 50.000 euros)
 - par mesure de précaution, l'évènement extérieur de fin d'année (« féeries de Noël ») est annulé par le Conseil d'Administration.

La crise

- Décembre 2020** Les mesures sanitaires ont bousculé les programmes et l'organisation. Un conflit d'ordre personnel qui préexistait entre certains membres de l'équipe du Centre culturel débouche sur la démission d'une employée.
- Janvier 2021** Envoi par ce membre du personnel à certains membres du Conseil d'administration et au Bourgmestre d'une sélection de documents internes qui résumaient des propos échangés lors de réunions d'équipe.
- Ces propos sont issus d'un accompagnement d'équipe par un formateur professionnel. Celui-ci a accompagné le Centre culturel dans l'écriture de son contrat-programme et a aidé l'équipe à réécrire le contenu de son activité suite à la nouvelle donne budgétaire de fin 2019.
- Livrés hors contexte, certains propos critiques, parfois durs à l'égard du Conseil d'administration et de la majorité communale, ouvrent la crise.
- Février 2021** Divergences de vues entre administrateurs sur la responsabilité de la Directrice.
- Un soutien juridique est sollicité. Après négociation, vu l'impossibilité de rétablir un climat de confiance suffisant entre la Directrice et la Commune, il est convenu d'un licenciement de la directrice pour un motif neutre.
- Il prendra effet début juillet 2021.

(En octobre 2021, une membre de l'équipe sera nommée directrice faisant fonction)

Mars 2021

Fuite des documents internes vers la presse (L'Avenir du 6/3/2021).

Le Bourgmestre annonce que la Commune commande un audit sur la gestion du Centre « *dans le but de voir plus clair sur le fonctionnement du Centre culturel et, de manière plus générale, sur son avenir* ».

Le Conseil d'Administration n'est pas officiellement averti de l'audit.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, co-subsidant du Centre, réaffirme sa confiance dans le Centre culturel et sa gestion.

Juillet 2021

Après diverses prolongations de délai, le rapport d'audit provisoire est mis à disposition du Centre culturel qui, aidé de son bureau comptable, fait part de très nombreuses remarques.

Durant toute cette période, l'Échevine de la Culture indique que les résultats de l'audit seront déterminants dans la volonté de la Commune de continuer, ou non, à soutenir le Centre culturel.

Septembre 2021

Le Conseil d'Administration, soucieux d'obtenir rapidement la subvention communale 2021, interroge à plusieurs reprises l'Échevine de la Culture à ce sujet.

Le 17 septembre, annonce par la Commune de la liquidation des subsides 2021, sans autre demande que le renvoi du formulaire-type et de la déclaration de créance.

Octobre 2021

Interpellation de la Ministre de la Culture au parlement de la FWB par le député André Antoine à propos du non-paiement des subsides. La Ministre demande à la Commune de tenir ses engagements.

Le 29 octobre, la Commune transmet au Centre culturel le rapport final de l'audit accompagné d'une note juridique provisoire commandée par la Commune à un avocat pénaliste.

Cette note évoque d'éventuelles infractions pénales des administrateurs. Dans la presse, le Bourgmestre parle de « *lecture troublante* » et de « *la gravité des qualifications possibles des faits* ».

En conséquence, suspension de la liquidation des subsides, annonce de la nécessité de « *restructurer le Centre culturel, si cela reste possible* ».

En justice

Novembre 2021

Courrier du Centre culturel à la Commune, soulignant les nombreuses contradictions, erreurs et approximations contenues dans le rapport d'audit et dans l'avis juridique provisoire du 28 octobre.

Vote du Conseil d'Administration, à l'unanimité sauf 2 abstentions, d'une procédure d'action en référé associée à une ouverture des négociations pour obtenir le versement du subside 2021. Un avocat est mandaté à cet effet.

Introduction de l'action en référé. Réplique des conseils de la Commune évoquant une « *action téméraire et vexatoire* ».

D'après le Centre culturel, son avocat tente à de multiples reprises d'entamer un dialogue avec la Commune, sans succès. D'après la Commune, ces tentatives n'ont pas existé.

A partir du 4 novembre 2021, les administrateurs issus de la majorité ne participent plus aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de gestion. Cette absence prendra fin le 24 février 2022.

29 novembre : versement par la Commune du subside 2021, à la veille de l'audience au tribunal. L'audience est maintenue dans la mesure où l'argent n'était pas sur le compte du Centre culturel à ce moment.

Décembre 2021 La demande du Centre culturel est jugée irrecevable compte tenu du paiement intervenu entretemps.

Condamnation de la Commune aux dépens et frais de procédure. L'ordonnance souligne notamment que « *C'est singulièrement l'attitude de la Commune qui interroge dans ce dossier, tant sur le plan de la loyauté procédurale que sur la réelle prise en compte – et la bonne compréhension – de ses responsabilités en qualité de pouvoir subsidiant.* ».

Au parlement de la FWB, la Ministre de la Culture explique que l'analyse juridique de l'audit réalisée par ses services « *ne démontre pas de manquements ou de lacunes graves avérés concernant les comptes et les finances du Centre culturel de Braine-l'Alleud* ».

Durant une séance à huis-clos du Conseil communal, autorisation est donnée au Collège de saisir le parquet sur la base de la note juridique de son juriste pénaliste.

Au Conseil communal du 20 décembre 2021, présentation du budget communal 2022 dans lequel le montant de la subvention au Centre culturel apparaît sous un libellé modifié ne citant plus explicitement le Centre culturel

Premier communiqué de presse du Centre culturel pour rejeter les accusations à son égard, expliquer sa démarche en justice et réaffirmer sa volonté d'ouvrir le dialogue avec la Commune.

Janvier 2022 Le 6 janvier, versement par la Commune au Centre culturel de l'entièreté de la subvention 2022, sans démarche préalable de la part de l'ASBL.

Ce versement est accompagné de la communication suivante : « *sous réserve des éventuelles infractions suite au rapport d'audit et sous réserve de répétition en cas de dommage subi* ».

Le 14 janvier, la Commune publie sur son site une offre d'emploi pour « *un responsable et des collaborateurs pour son service culturel (C.D.D. avec possibilité de C.D.I temps plein)* »

Les statuts

Novembre 2021 Le Bourgmestre de Braine-l'Alleud annonce à la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'une proposition de changement de statuts lui parviendra fin du mois.

Cette proposition arrivera le 27 janvier 2022.

Décembre 2021 Le Conseil d'administration décide de se pencher sur le changement de statuts nécessaire pour être conforme au nouveau Code des Sociétés et Associations (CSA). Un comité de travail interne est formé.

Janvier 2022 Le 26 janvier, envoi aux administrateurs de la proposition de statuts issue du comité de travail, relue par l'experte comptable et l'avocat du Centre culturel.

Le 27 janvier, transmission par l'Échevine de la Culture d'une proposition de statuts validée en Collège communal. Elle précisera oralement à la Présidente : « *ces*

statuts sont à prendre ou à laisser ». Point de vue confirmé par le Bourgmestre en Conseil communal le 31 janvier.

La rupture

Mars 2022 En Conseil communal du 28 mars, le Député-Bourgmestre annonce son intention de cesser de subsidier le Centre culturel en 2023 et de rompre la convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le lendemain, devant la presse, le Collège qualifie le Centre culturel « d'outil dépassé » et présente la structure qui devrait prendre le relais : une « Maison de la culture » dépendant uniquement de la Commune.

Les réactions de soutien de Brainois au Centre culturel se multiplient aussitôt, sur les réseaux sociaux, auprès de l'équipe du Centre, et au sein d'un collectif citoyen qui se fait connaître : « Accolades ».

La Commune réplique par un texte de « mise au point » sur son site.

Avril 2022 Le Centre culturel met en ligne les documents (audit, ordonnance, courrier, ...) qui permettent aux Brainois de se forger une opinion.